



COMITE DE PILOTAGE DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DE L'ARGENS ET DES COTIERS DE L'ESTEREL

SEANCE DU 09 JUILLET 2025

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Le comité de pilotage du PAPI s'est réuni le 09 juillet 2025 à 14h30 dans la salle du Conseil Départemental Edouard Soldani à Draguignan.

Membres du comité de pilotage :

<i>Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Représentation</i>	<i>Présence</i>
Simon BABRE	Préfet du Var	Préfecture du Var	Représenté par Myriam GARCIA
Myriam GARCIA	Sous-Préfète de Draguignan	Sous-préfecture de Draguignan	×
Anne-Cécile VIALLE	Sous-Préfet de Brignoles	Sous-préfecture de Brignoles	Excusée
Kevin MAZOYER	Directeur de projet chargé du PAPI auprès du Préfet du Var	Préfecture du Var	×
Didier BREMOND	Président	Syndicat Mixte de l'Argens / Communauté d'Agglomération Provence Verte	Excusé, représenté par Jacques PAUL, 1 ^{er} Vice-Président
Frédéric MASQUELIER	Président	Esterel Côte d'Azur Agglomération	Excusé
Richard STRAMBIO	Président Maire	Dracénie Provence Verdon agglomération / Ville de Draguignan	Excusé
Alain CAYMARIS	2 ^{ème} Vice-Président/8 ^{ème} Vice-Président/Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/ Dracénie Provence Verdon agglomération/ Ville de Trans-en-Provence	×

Jean-Pierre SOUZA	8 ^{ème} Vice-Président/Conseiller communautaire/ Conseiller municipal	Syndicat Mixte de l'Argens/ Dracénie Provence Verdon agglomération/ Ville de Draguignan	Excusé
Danielle ADOUX-COPIN	Adjointe déléguée à l'urbanisme, à la transition écologique et solidaire	Ville de Draguignan	x
David RACHLINE	1 ^{er} Vice-Président/Maire	ECAA/Ville de Fréjus	Excusé
Gilles LONGO	9 ^{ème} Vice-Président/13 ^{ème} Vice-Président Adjoint au maire	Syndicat Mixte de l'Argens/ ECAA/ Ville de Fréjus	x
Didier LEMAITRE	11 ^{ème} Vice-Président/Conseiller municipal	Esterel Côte d'Azur Agglomération/ Ville de Roquebrune-sur-Argens	x
Mireille ANILLO	Vice-Présidente/conseillère municipale	Syndicat Mixte de l'Argens/ Ville de Puget-sur-Argens	x
Yannick SIMON	3 ^{ème} Vice-Président /Président/ Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/Communauté de Communes Cœur du Var/ Commune de Cabasse-sur-Issole	Excusé
Jean-Michel DRAGON	Délégué du SMA/3 ^{ème} Vice-Président/2 ^{ème} adjoint au Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/Communauté de Communes Cœur du Var/Commune du Luc	x
Patrick VINCENTELLI	Délégué du SMA/ Conseiller communautaire/5 ^{ème} adjoint au Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon/ Commune de Aups	x
Roland BALBIS	6 ^{ème} Vice-Président/Président/ Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/ Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon / Commune de Villecroze	Excusé
Bernard De BOIS-GELIN	4 ^{ème} Vice-Président/ Vice-Président/ Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/Communauté de Communes Provence Verdon/ Commune de Saint-Martin de Pallières	Excusé

Nicolas MARTEL	5 ^{ème} Vice-Président/3 ^{ème} Vice-Président/ Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/Communauté de Communes du Pays de Fayence/ Commune de Saint-Paul-en-Forêt	Excusé
Laurent GIUBERGIA	7 ^{ème} Vice-Président/7 ^{ème} Vice-Président/Maire	Syndicat Mixte de l'Argens/Communauté de Communes du Golf de Saint-Tropez/ Commune du Plan-de-La-Tour	×
Dominique LAIN	Vice-Président en charge des risques liés aux inondations	Département du Var	Excusé
Liliane BOYER	Présidente/3 ^e Vice-Présidente/ Maire	Syndicat de l'Eau du Var Est/ Dracénie Provence Verdon agglomération/ Commune du Muy	Excusée
Sébastien PERRIN	Secrétaire général	Chambre d'Agriculture du Var	Excusé
Bernard FILISETTI	Elu référent de la Commission Eau - Gestion des Risques		×
Claire CHAPELAND	Chef du bureau de l'ingénierie	Sous-préfecture de Draguignan	Excusée
Delphine PICOT	Chef d'unité Risques Naturels Majeurs	DREAL PACA Service Prévention des Risques - Unité Risques Naturels Majeurs	×
Laurent BOULET	Directeur	DDTM83	Représenté par Jean-Baptiste GROSSO
Xavier PRUDHON	Directeur adjoint		Excusé
Olivier BIELEN	Chef du service eau et biodiversité		Excusé
Carine LEONARD	Chef du service prospectives et planifications		Excusé
Jean-Baptiste GROSSO	Chargé de mission PAPI		×
Annick MIEVRE	Directrice de la délégation de Marseille	Agence de l'eau RMC	Excusée
Sophie LASNIER	Chef de service territorial du Var et des Alpes maritimes		Excusée
Guillaume XAVIER	Chef de service eau et risques naturels majeurs	Région Provence Alpes Côte d'Azur Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Eau	Excusé
Emilie AURAY	Service Eau et Risques. Naturels		Excusée

Camille GUICHARD	Service Eau et Risques. Naturels	Service Eau et Risques. Naturels	Excusée
Véronique MORSETTI	Directrice générale Adjointe	Dracénie Provence Verdon agglomération	Excusée
Frédéric BORDEL	Service GEPU / GE-MAPI au sein de la Direction Eau et assainissement		×
Fabrice FIQUET-ALBIN	Chef de service GE-MAPI - Pôle cycle de l'eau	Esterel Côte d'Azur Agglomération	Excusé
Phoebe BENDJAMA	Chargée de mission prévention du risque inondation		×
Gérôme DURAND	Ingénieur en charge des risques littoraux		×
Jean-Pierre JOURTAU	Directeur	Syndicat de l'Eau du Var Est	×
Jérôme CAMALEONTE	Directeur des Services Techniques	Ville de Draguignan	Excusé
Emmanuel PORRE	Directeur du pôle Technique	Ville de Fréjus	Excusé
Philippe RASMUS	Directeur des études et des travaux		Excusé
Éric GUERINEAU	DGA Direction des Infrastructures et de la Mobilité	Département du Var	Excusé
Françoise LABAT-TUT-DAVID	Chef de la cellule Suivi des projets transversaux -Direction infrastructure et mobilité		Excusée
Didar GELAS	DGA Citoyenneté et développement des territoires		Excusée
Anne THEVENOT	Responsable service pilotage administratif, financier et prospectives Directrice adjointe de l'ingénierie territoriale		×
Christelle BILLET	Responsable du service ingénierie et gouvernance de l'eau Direction de l'ingénierie territoriale		Excusée

Séverine LOPEZ	Chef de l'unité	DREAL PACA Unité Prévision des Crues et Hydrométrie au sein du Service de Prévention des Risques	Excusée
Yann SERGENT	Adjoint au chef d'Unité		Excusé
Gregory BREFUEL	Prévisionniste référént du BV de l'Argens		x
Théophile VEZOLLE	Service Foncier, Amé- nagement et Terri- toires	Chambre d'Agriculture du Var	x
Olivier CAVALLO	Elu de la Chambre	Chambre de Com- merce et d'Industrie du Var	Excusé
Patrick REYGADES	Responsable du Pôle proximité		Excusé
Angela MINISTERI	Chargée de vie consu- laire et coordination territoire		Excusée
Thibault VALDI- SERRA	Pôle filières – Consul- tant Prévention Inon- dation		x
Lucas ADAM	Consultant Risques na- turels		x
Michel MERLY	Administrateur	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var	Excusé
Colonel Stéphane FARCY	Chef du Pôle Organi- sation des Secours et Prévention des Risques	SDIS	x
Tanguy SOLANET	Responsable du Pôle Gestion de l'eau	Communauté de com- munes Cœur du Var	x
Pierre GODOT	Directeur Général	Syndicat Mixte de l'Ar- gens	x
Benjamin VAN LUNSEN	Directeur Général Ad- joint		x
Christine GRILLOT	Coordinateur PAPI de l'Argens et des côtières de l'Esterel Chef de projet PAPI		x
Quitterie BLAN- CHARD	Coordinateur pôle travaux du SMA Chargé de projet PAPI		Excusée

Rédacteur : Christine GRILLOT, Chef de projet PAPI / Validation : Benjamin VAN LUNSEN, DGA

Ordre du jour :

L'ordre du jour de la réunion du comité de pilotage du 9 juillet 2025 était le suivant :

- l'exposé de l'état d'avancement des actions stratégiques du PAPI (2016-2025).
- la présentation, en vue de sa validation pour instruction, du Programme d'études préalables (2026-2027).

Compte-rendu :

M. Jacques PAUL, 1^{er} Vice-Président du SMA, introduit la séance et présente l'ordre du jour de la réunion. L'engagement dans un Programme d'Etudes Préalables (PEP) a été validé lors de la précédente réunion du comité de pilotage le 9 juillet 2024 et ses orientations le 11 mars 2025. Aujourd'hui, il est proposé de valider le programme élaboré à l'issue d'une phase de concertation de 6 mois.

Mme la sous-préfète de Draguignan, Myriam GARCIA, félicite les services du SMA pour la qualité du travail réalisé, tant pour le pilotage de la démarche PAPI que de l'avancement des travaux.

M. Kevin MAZOYER, sous-préfet et directeur de projet chargé du PAPI auprès du Préfet du Var, salue le travail et l'engagement de l'ensemble des collectivités dans la démarche PAPI. Des avancées notables qui rappellent l'attachement des services de l'Etat à l'accompagnement des chantiers sont à signaler. La pose de la première pierre du chantier de sécurisation de la zone d'activité de La Palud a eu lieu le 22 avril dernier. Le barrage de l'Asp a été inauguré le 19 juin à Saint-Raphaël. Prochainement les travaux réalisés à Trans-en-Provence feront l'objet d'une visite de l'ensemble des préfets de la région le 23 juillet prochain et l'inauguration du Pont Carrefour aura lieu le 26 août 2025. Par ailleurs, le programme d'études préalables présenté aujourd'hui n'est pas seulement une simple prolongation du PAPI en attendant la fin des travaux, mais répond à de nombreuses attentes des partenaires, comme celle qu'a exprimé la chambre d'agriculture lors de la réunion du comité de pilotage du PAPI du 11 mars dernier.

Mme la sous-préfète de Draguignan demande à ce qu'un exposé du bénéfice hydraulique des travaux en cours lors des inondations d'octobre 2024 soit prévu lors de l'inauguration du Pont Carrefour par le SMA.

Mme la sous-préfète de Draguignan informe également le comité de pilotage d'une demande de financement concernant la pose de stations hydrométéorologiques à Draguignan dans un but d'amélioration de l'anticipation des inondations mais qui n'a pas été intégrée au PEP du fait d'un calendrier précoce.

Mme Christine GRILLOT, chef de projet du PAPI, répond qu'une coordination de l'axe 2 - Surveillance, prévision des crues et des inondations - peut être envisagée à travers la mise en place d'un comité technique, l'action ayant fait l'objet d'échanges avec le service prévention des risques de la DREAL (Unité Risques Naturels Majeurs -URNM et Unité Prévision des Crues et Hydrométrie - UPCH).

a) Etat d'avancement du PAPI (2016-2025).

a. Bilan technique et financier du PAPI (2016-2025)

Mme GRILLOT présente l'état d'avancement financier du PAPI. L'engagement des crédits de l'Etat est de 74% (+13% par rapport au 11 mars 2025, dernière réunion du COPIL) et la consommation de 33% (+3%). Les nombreuses délégations de crédits au titre du FPRNM attendues en 2024 ont été attribuées en 2025 à hauteur de 5.1M€, dont l'arrêté attributif de 3M€ supplémentaires pour l'action 62. L'engagement du pôle risque de la DDTM du Var, qui est à saluer, a permis de recevoir les arrêtés attributifs attendus dans des délais courts. Des subventions à hauteur de 1.1 M€ sont encore attendues en 2025, dont la prise en compte de l'inflation pour l'action 35. Des demandes de subventions à hauteur de 6.9M€ doivent être déposées avant le 8 décembre 2025. Des subventions ne seront pas demandées du fait notamment de la baisse du montant de certaines actions (1.2M€).

Au 15 juin 2025, sur les 79 actions du PAPI :

- 30 actions sont terminées, soit 4 de plus qu'au dernier COTECH,
- 33 sont en cours soit 1 de moins qu'au dernier COTECH PAPI, dont 14 actions pluriannuelles (PCS, DICRIM, sensibilisation...) qui n'ont pas vocation à se terminer et restent de fait engagées,

- 11 actions restent à engager, soit 3 de moins qu'au dernier COTECH. 2 actions sont en cours de lancement :
 - Etude d'aménagement de la Basse Vallée conforme aux conclusions de l'Atelier National 'Territoires en mutation exposés aux risques'.
 - Etude complémentaire de définition des travaux sur les sous-bassins versants du Pédégall, Valescure et Garonne - Etudes opérationnelles complémentaires.
- 4 actions ont été abandonnées,
- 1 action est inscrite pour mémoire.

L'état d'avancement des opérations de travaux du PAPI est présenté par secteur d'intervention.

Trois opérations sont en cours :

- les travaux de la traversée de Draguignan et Trans-en-Provence, démarrés depuis 2021 et qui se termineront fin 2026 ou début 2027 (SMA)
- la protection de la zone d'activité de La Palud où la pose de la première pierre a été inaugurée le 22 avril 2025 et dont les travaux doivent se poursuivre jusqu'en 2027 (SMA)
- les aménagements de la Nartuby Amont à Châteaudouble engagés en mars 2025 et qui se termineront en fin d'année (SMA).

Deux opérations sont en phase d'instruction réglementaire :

- l'aménagement des berges du Caramy à Brignoles (SMA) dont les dossiers réglementaires (DAE+SUP+DUP+MECPLU) ont été déposés officiellement en décembre 2024 avec une instruction prévue au 1^{er} semestre 2025 pour s'assurer de l'absence de point de blocage lors du dépôt des dossiers de demandes de subventions (fin PAPI en 12/2025). L'instruction avance et l'enquête publique pourra être mise en œuvre à partir du second semestre 2025 au regard de l'effort fourni par les services de l'Etat.
- la création de bassins de rétention sur les bassins versants des Tours et de Sainte Barbe à Draguignan (Ville de Draguignan). L'instruction avance et l'enquête publique pourra être mise en œuvre à partir du second semestre 2025 au regard de l'effort fourni par les services de l'Etat.

Une opération est en phase d'enquête publique / démarrage de travaux imminent :

- la restauration morphologique de la Floriène à Taradeau (enquête publique du 1 juillet au 15 juillet 2025). Les premiers travaux débuteront en juillet 2025 à hauteur du chemin Saint-Joseph (sécurisation de la falaise), le marché ayant récemment été notifié par le SMA.

b) Présentation du Programme d'Etudes Préalables (PEP) 2026-2027.

Mme GRILLOT présente le mode d'élaboration du Programme d'Etudes Préalables et son contenu. Après une phase de concertation avec les services techniques des EPCi et partenaires en début d'année, restituée au comité de pilotage le 11 mars, une seconde phase de concertation a mobilisé les élus et notamment les 7 commissions territoriales du SMA. Un total d'une trentaine de réunions a ainsi été mené de décembre 2024 à juin 2025.

La présentation est animée par le chef de projet PAPI (SMA) et les maîtres d'ouvrage des actions du PEP (ECAA et DPVa).

i. Axe 0 Animation

Les 3 actions de l'axe 0 concernent le financement des dépenses d'animation du porteur du

programme (le SMA) pour une enveloppe prévisionnelle égale à 530 000 € TTC, soit :

- Le financement de l'équipe projet PAPI (2.5 postes financés sur 9) pour porter les 20 actions du PEP et les actions du PAPI toujours en cours en 2026-2027.
- L'élaboration du dossier de candidature PAPI 2 en fin de démarche PEP,
- Les dépenses d'AMO d'opérateur foncier pour permettre la maîtrise du foncier à la fois pour les dernières actions du PAPI mais également pour préparer la suite dans le cadre du PEP.

Les services techniques d'ECAA cumulent 1.7 ETP dédiés aux actions du PEP avec 9 agents impliqués dans la mise en œuvre du programme.

ii. Axe 1 Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Les actions prévues dans le PEP sont présentées en séance. Elles concernent l'acculturation du grand public (5 actions), la sensibilisation des scolaires (2 actions), l'amélioration de la connaissance du risque inondation (2 actions) et la poursuite et le développement d'actions déjà engagées dans le PAPI (6 actions : poursuite de l'observatoire / journées techniques / valorisation des repères de crues / réalisation de retour d'expérience/ étude environnementale du dossier PAPI 2).

Les outils de communication proposés à destination du grand public se veulent innovants (photomontages à partir d'images en réalité virtuelle notamment) et doivent également répondre à un besoin de rendre compte de manière didactique des actions réalisées dans le cadre du PAPI et du PEP. Les actions prévues envisagent des supports diversifiés en fonction des cibles.

Les actions de communication sont portées à la fois par le SMA pour les actions relevant du bassin de l'Argens mais également par ECAA pour le territoire communautaire (côtiers de l'Esterel) et/ou sur des thématiques spécifiques (submersion marine notamment).

15 actions sont proposées pour un montant total de 2 117 980 euros TTC.

M. Gêrôme DURAND, ECAA, signale que pour les risques littoraux, le schéma directeur proposé constitue une première étape pour aider les élus à l'anticipation et à la prise en compte des enjeux liés aux tempêtes et à la submersion marine.

Mme la sous-préfète de Draguignan demande au SMA de détailler le mode de concertation pour l'étude de perception des risques par le grand public car une enquête en ligne ne semble pas adaptée. Des communes ont été récemment impactées comme Vidauban et mériteraient d'être investiguées. La sous-préfecture reçoit également de nombreux témoignages qui pourraient être exploités dans ce cadre. La réaction des administrés aux panneaux mis en place qui ne permettent pas à ce jour d'éviter les accidents doit être étudiée.

Le SMA prendra l'attache de la sous-préfecture pour recueillir les données disponibles dans le cadre de la réalisation de l'étude sociologique. Des entretiens individuels pourront également être réalisés.

M. Alain CAYMARIS, Vice-Président du SMA, souligne l'intérêt du dispositif de sensibilisation des scolaires qui permet aussi de diffuser l'information au sein des familles.

Mme GRILLOT précise en séance qu'un comité technique de l'axe 1 sur le volet Communication sera organisé pour coordonner les nombreuses actions de l'axe, partager, diffuser et évaluer l'impact de la communication produite. Pour la sensibilisation des scolaires, des réunions dédiées démarreront à l'automne en coordination avec le Rectorat en associant les acteurs porteurs d'actions (EPCi, SDIS notamment).

M. Jean-Michel DRAGONE, 2ème adjoint au Maire du Luc, rappelle que la commune souhaiterait disposer de données de caractérisation de l'aléa ruissellement et questionne le SMA pour connaître les actions prévues sur le sujet du ruissellement qui impacte de manière régulière toutes les communes du bassin versant.

Mme GRILLOT répond qu'un atlas de ruissellement à l'échelle du bassin versant de l'Argens doit être élaboré dans le cadre du PAPI. Un comité de lecture pour valider les besoins est prévu à l'automne et un démarrage de l'action d'ici la fin de l'année 2025. L'ensemble des EPCI seront associés à la démarche, la connaissance de l'aléa étant très disparate à l'échelle du territoire.

iii. Axe 2 Surveillance, prévision des crues et des inondations

Pour mémoire, dans le cadre du PAPI (2016-2025), 7 stations de mesure seront installées par le SMA à l'échelle du bassin de l'Argens. L'ensemble des données disponibles (stations hydrométriques DREAL, stations hydrométriques et piézomètres de suivi des nappes mais également les jaugeages mensuels réalisés par le SMA) sera capitalisé dans un superviseur mis à disposition.

Deux nouveaux tronçons réglementaires seront ajoutés au dispositif VIGICRUES par la DREAL d'ici 2030 : l'Issole et le Caramy. Des zones d'inondation potentielles et des prévisions à échéance variable selon la priorisation (6h ou 24h) seront élaborées en collaboration avec les collectivités et les porteurs de PAPI. Un niveau de service essentiel (couleur par zone avec bulletin) est prévu sur les autres secteurs.

En complément et dans le cadre du PEP, les agglomérations DPVA et ECAA souhaitent compléter l'acquisition de connaissances par le renforcement de l'instrumentation de nouveaux cours d'eau. Il est également envisagé un système de surveillance par caméra visant à la prévention de l'érosion côtière et du risque de submersion marine (MOA ECAA).

Enfin, pour anticiper les débordements du Reyran et du Reyrannet, ECAA propose la création d'un outil de prévision des crues par le développement d'un modèle hydrologique. L'agglomération est positionnée comme Système D'Alerte Local sur son territoire communautaire.

Les 4 actions sont proposées pour un montant total de 955 000 € TTC.

M. Gregory BREFUEL, prévisionniste référent du bassin versant de l'Argens à la DREAL, indique qu'une collaboration est déjà en cours avec l'unité de prévision des crues de la DREAL pour coordonner au mieux les interventions et exploiter les données produites par les collectivités sur le territoire. Il est rappelé que les données produites doivent être bancarisées via la plateforme web d'Hydroportail.

iv. Axe 3 Alerte et gestion de crise

Il est précisé que cet axe n'est pas financé dans le cadre du PEP. Deux actions du PAPI sont poursuivies au sein du PEP pour la période 2026-2027 : la mutualisation d'un système d'alerte et la réalisation d'exercices de crise inondation. Des sessions de formation sont organisées chaque année et seront adaptées avec l'arrivée de nouveaux outils (superviseur, actualisation de Vigicrues d'ici 2030).

v. Axe 4 Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Dans le cadre du PAPI (2016-2025), il est rappelé l'inscription de l'action 28b, sous maîtrise d'ouvrage d'ECAA, dont l'objet est l'élaboration d'un projet de territoire pour la basse vallée de l'Argens. Ce plan d'actions sera engagé avec l'élaboration d'un Espace de Bon Fonctionnement et la concertation associée.

M. Jean Baptiste GROSSO, chargé de mission PAPI à la DDTM du Var, rappelle les missions de la DDTM dans le cadre du programme qui sont celles d'un service instructeur de l'ensemble des dossiers réglementaires déposés, d'un gestionnaire du FPRNM en lien avec les différents porteurs d'actions et également celles d'un maître d'ouvrage.

Dans le PEP, deux actions, sous maîtrise d'ouvrage de la DDTM sont inscrites pour mémoire : la poursuite de l'élaboration des PPRi (A4-21) et la lutte contre les remblais illégaux en zone inondable (A4-22).

Quatre PPRi de la vallée de l'Issole sont aujourd'hui approuvés et cinq en cours d'avancement proche de l'enquête publique. Le lancement des PPRi de Brignoles et du Luc est envisagé dans le PEP. Les études réalisées par le SMA dans le cadre du PAPI seront alors exploitées.

La lutte contre les remblais illégaux en zone inondable de l'Etat se traduira dans le PEP par un plan de priorisation des mesures de police de l'eau dans la basse vallée de l'Argens accompagné d'une réflexion avec la chambre d'agriculture du Var au regard des enjeux agricoles sur le secteur. L'objectif de l'action n°A4-22 est la régularisation administrative des ouvrages non autorisés, accompagnée d'une mise en transparence ou de la suppression de ces derniers.

Mme Myriam GARCIA, Sous-préfète de l'arrondissement de Draguignan, souligne l'importance d'échantillonner tout particulièrement les habitants de la Basse vallée de l'Argens lors de la réalisation de l'enquête sociologique sur la perception du risque prévue au PEP à l'axe 1.

Le SMA propose le portage d'un accompagnement technique des collectivités pour la prise en compte du risque d'inondation dans les projets d'aménagements urbains, a priori en partenariat avec l'AUDAT Var. Cette action permettrait d'actualiser l'inventaire des zones d'expansion de crues avec le zonage du PLU et de faire connaître les différents enjeux (EBF, ZSS, zones humides), de créer un guide d'accompagnement des collectivités et de sensibiliser les acteurs de l'urbanisme à travers la mise en place de groupes de travail par territoire cohérent, d'élaborer des notes d'enjeux utiles pour la révision des documents d'urbanisme et de prévoir des formations de sensibilisation à l'urbanisme résilient et à la prise en compte de la problématique des inondations par les aménageurs et concepteurs publics et privés en lien avec la DDTM.

Cette action est proposée dans le PEP pour un montant de 80 000 € TTC.

vi. Axe 5 Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

L'état d'avancement par les 3 porteurs de la démarche ALABRI met en évidence une nécessaire reconduction des actions dans le cadre du PEP. Ces actions dépendent de la volonté des acteurs à réduire leur vulnérabilité mais aussi de l'occurrence des crues, plusieurs phases ont été prévues en accord avec la DDTM pour contrôler les engagements de crédits de ce type d'actions.

Le nombre de diagnostics et d'accompagnement pour la mise en œuvre de travaux par les particuliers et les activités économiques ont été prolongés avec les mêmes taux que ceux observés actuellement : 200 diagnostics par an pour ECAA et DPVA dont le dispositif a démarré en 2022 et 100 diagnostics par an pour le SMA. 95 réalisations de travaux sont prévues à l'échelle de l'ensemble du PAPI en 2026-2027.

Une évolution dans le cadre du PEP concerne la mise en œuvre de diagnostics et de travaux de mitigation pour les bâtiments publics, proposée dans le PEP pour toutes les communes. Cependant, seules celles disposant d'un PPRN peuvent bénéficier d'un financement pour les travaux de mitigation.

M. Frédéric BORDEL, DPVA, souligne que l'enjeu pour le territoire de l'agglomération est l'exemplarité afin d'inciter les habitants à mettre en œuvre leurs propres mesures.

15 actions sont proposées dans le PEP pour une enveloppe prévisionnelle de 2 615 500 € HT/TTC.

vii. Axe 6 Ralentissement des écoulements

Les actions du PAPI se poursuivant pendant la durée du PEP sont rappelées. Ces dernières mobilisent déjà fortement les équipes techniques des maîtres d'ouvrages.

Trois actions (A6-39 à A6-41) sont proposées sous maîtrise d'ECAA :

- A6-39 : il s'agit de la poursuite des études de dimensionnement des ouvrages sur les sous-bassins versants du Pédégal, Valescure et Garonne (suite des actions A6-44 et A4-44b du PAPI). A noter que les acquisitions foncières ne sont pas subventionnées et que le calendrier de réalisation des études foncières devra permettre une acquisition foncière (2,8 M €) dès le démarrage du PAPI 2.
- A6-40 : la révision du schéma directeur de lutte contre les inondations des cours d'eau côtiers de l'Estérel et des Maures et extension aux autres bassins versants côtiers dont ceux de Boulouris, de l'Agay, de Saint Aygulf et des Issambres couplée à l'étude de solutions d'aménagement.
- A6-41 : la définition de solution techniques pour mieux gérer les eaux pluviales au sein des cours d'eau et éviter les phénomènes de reflux.

Monsieur Alain CAYMARIS souligne que l'entretien des solutions envisagées concernant la réduction du ruissellement doit être bien intégré car indispensable à la pérennité des ouvrages.

Trois actions (A6-42, A6-43 et A6-45) sont proposées sous maîtrise d'ouvrage du SMA.

- A6-42 : Il s'agit d'investiguer des solutions techniques (recherche de zones de rétention multiples, mobilisation des champs d'expansion, définition de mesures rapprochées) pour éviter les premiers impacts sur les activités agricoles en Basse Vallée de l'Argens. Cette action sera menée en coordination avec l'action 37b du PAPI (2016-2025).
- A6-43 : Il est envisagé l'étude de solutions d'aménagement pour éviter les premiers débordements de l'Argens qui impactent le centre-ville de Vidauban.
- A6-45 : suite à l'approbation du PPRI de Besse-sur-Issole et à la demande de la commune, une étude de faisabilité pour rechercher des solutions de lutte contre le ruissellement de trois quartiers du village est provisionnée.

Une action (A6-44) est proposée sous maîtrise d'ouvrage DPVA pour l'étude de solutions de ralentissement des eaux de ruissellement pour plusieurs communes du territoire communautaire suite aux demandes formulées lors de la concertation (Vidauban et La Motte notamment).

7 actions sont proposées dans le PEP pour un montant de 1 590 000 €.

Au total, pendant la période 2026-2027, 7 actions de l'axe 6 du PAPI (2016-2025) et du PEP (2026-2027) seront menées à l'échelle de la basse vallée et des petits côtiers de l'Estérel et 9 actions à l'amont du bassin versant et de la Nartuby. Quatre de ces actions concernent le risque de ruissellement.

M. Bernard FILISETTI, souligne l'intérêt de l'action de recherche de zones de rétention multiples pour l'agriculture.

M. Benjamin VAN LUNSEN, Directeur Général Adjoint du SMA, rappelle que les objectifs de protection seront réduits au regard des volumes de crues dans la basse vallée (Volume de la crue de mars 2024 sur 48h = 68 Mm³ et période de retour 5 ans).

Mme Christine GRILLOT ajoute que les enjeux à protéger devront être précisés. Les sièges d'exploitation en zone inondable sont en cours de caractérisation par la chambre d'agriculture (restitution en septembre 2025) et un travail relatif à la détermination de l'occupation des sols la plus juste est en cours. Par ailleurs, les travaux pilotés par ECAA pour identifier les zones de cabanisation en lien avec les communes et le SMA (Points noirs environnementaux) permettront d'affiner le diagnostic.

viii. Axe 7 Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Les actions envisagées concernent exclusivement le territoire communautaire d'ECAA, à savoir :

- A7-46 : poursuite des études de conception de travaux visant à augmenter le niveau de sûreté du système d'endiguement du Reyran (suite de l'action A7-63b du PAPI).

Les 3 actions suivantes (A7-47 à A7-49) concernent des études de conception visant à lutter contre le risque littoral et la submersion marine.

- A7-47 : étude de revalorisation des ouvrages de protection contre les submersions marines pour adapter la fonction de protection des ouvrages aux futures contraintes de submersion et d'érosion : brise-lames de Saint-Aygulf, épi du Pédégal, épis de la base nature et épi de San Peire.
- A7-48 : étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une plage perchée et d'un récif atténuateur de houle afin de limiter l'érosion et permettre l'élargissement des plages du Veillat et de la grande plage de Fréjus.
- A7-49 : étude de l'aménagement de l'avant-plage de la Galiote afin de réduire l'érosion et permettre l'élargissement de la plage.

Les quatre actions sont proposées dans le PEP pour un montant de 812 400 €.

Pendant la période 2026-2027, 6 actions de l'axe 7 du PAPI (2016-2025) et du PEP (2026-2027) seront menées à l'échelle de la basse vallée et des petits côtiers de l'Esterel. Trois d'entre elles concernent le risque littoral.

Mme Delphine PICOT, chef de l'unité risques naturels majeurs à la DREAL, rappelle que le FPRNM finance les actions luttant contre le risque de submersion marine dans le cadre de la démarche PAPI. Le financement des actions ayant pour objet la réduction de l'érosion côtière peuvent être financées mais dans un autre cadre.

Mme la sous-préfète de Draguignan demande si le projet prévu dans le PEP sur la plage de la Galiote sera réalisé antérieurement à la construction du pont de la Galiote.

M. Gilles LONGO, Vice-Président du SMA, répond que la construction du pont est prévue en 2027.

M. Pierre GODOT, Directeur général du SMA, rappelle l'importance de l'engagement des élus pour la bonne mise en œuvre des actions de la démarche PAPI et remercie M. Kevin MAZOYER pour son soutien constant.

En conclusion, M. Jacques PAUL, Président de séance, souligne que l'engagement des nouveaux élus en 2026 devra être fort pour faire avancer et promouvoir le nouveau programme d'actions.

Mme la sous-préfète de Draguignan ajoute qu'il sera nécessaire de savoir valoriser et expliquer la démarche et le programme aux nouveaux élus y compris sur les réseaux sociaux et de manière didactique.

Il sera également pertinent de répondre aux fausses informations propagées en expliquant les politiques publiques et en faisant connaître les actions réalisées. La sous-préfecture pourra être un appui lors de cette phase transitoire.

Le comité de pilotage valide le projet de PEP (2026-2027) présenté en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Annexe 1 : Présentation du SMA